

Rachat de SFR : l'AMF tape du poing sur la table

Si la surenchère des offres autour du rachat de SFR a généré nombre de communiqués et lettres des acquéreurs potentiels à sa maison mère Vivendi ces dernières semaines, **leur nature reste opaque selon l'Autorité des Marchés Financiers**.

Dans un communiqué daté du 28 mars, l'AMF déclare avoir « demandé à plusieurs reprises aux différents acteurs impliqués dans le rachat de SFR (Altice/Numericable, Bouygues, Vivendi) la communication d'éléments d'information supplémentaires. Ces demandes n'ayant à ce jour reçu que des réponses partielles, l'AMF réaffirme la nécessité d'informer le marché des caractéristiques des offres en présence ».

Pour l'Autorité, Vivendi, Bouygues et Numericable/Altice jouent avec le feu de la réglementation boursière puisque, cotés en Bourse, ces groupes « ont l'obligation de fournir au marché une information exacte, précise et sincère ». La situation est néanmoins ambiguë car SFR n'est pas coté. Son rachat n'est donc « pas soumis au cadre juridique des offres publiques, dont les obligations de transparence et le jeu des surenchères est très strict ».

Rappel à l'ordre

Un petit rappel à l'ordre s'impose néanmoins et l'AMF rappelle aux sociétés impliquées qu'elles « sont les seules responsables de leur communication financière et qu'elles s'exposent à des risques de sanction en cas de non-respect de la réglementation boursière ».

Ces derniers temps ont encore été mouvementés dans le dossier du rachat de SFR, rappelle L'Espresso.fr. Alors que [les négociations exclusives entre Numericable et Vivendi](#) se poursuivent jusqu'au 4 avril, [Bouygues a surenchéri](#) le 20 mars avec une offre à 13,15 milliards d'euros en cash valide jusqu'au 8 avril. Mais Vivendi doit [prendre des précautions](#) pour éviter une action en justice associée à de lourdes pénalités si le groupe rompt les négociations exclusives avec Numericable.

L'offre de Bouygues étudiée

La pression exercée par Martin Bouygues semble porter ses fruits : Selon *Le Monde*, le comité ad hoc, chargé au sein du conseil de superviser le processus de vente de SFR, comité présidé par Henri Lachmann (ex-Pdg de Schneider), devait examiner jeudi soir la nouvelle offre de Bouygues. Pour *Les Echos*, c'est plutôt le directoire de Vivendi (Jean-François Dubos, Jean-Yves Charlier, Arnaud Puyfontaine) qui étudie cette contre-offre. « Mais sans prendre contact avec Bouygues. » Un véritable écheveau dans le méli-mélo des « discussions-négociations ».

D'autre part, Bouygues Telecom a envoyé une lettre aux dirigeants de Vivendi et de SFR pour préciser que son offre est assortie d'un engagement de 36 mois de ne [procéder à aucun licenciement](#) économique collectif, plan social ou plan de départ volontaire si sa proposition est retenue. De leur côté, [les syndicats de SFR craignent pour l'emploi](#) et demandent au futur

repreneur de s'engager juridiquement sur leur maintien.

crédit photo © luckyraccoon - shutterstock

Lire également

[- Vente de SFR : Vivendi marche sur des œufs](#)